



Parc amazonien
de Guyane
Parc national

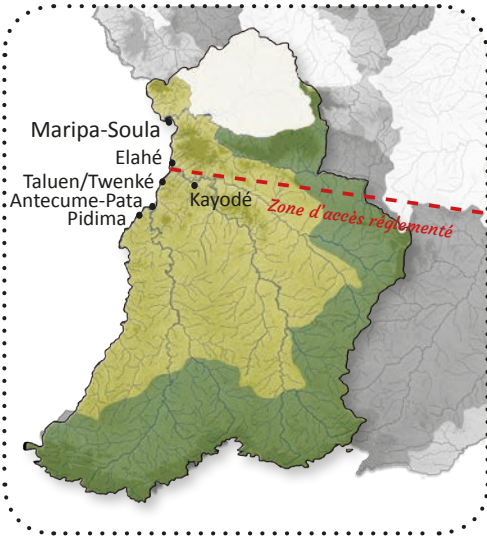
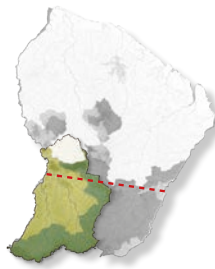


MARIPA-SOULA

RECOMMANDATIONS
À L'ATTENTION DES VISITEURS

1 MARIPA-SOULA

EN QUELQUES MOTS



Plus grande commune de France, Maripa-Soula représente un véritable carrefour culturel. Amérindiens, Noirs Marrons, Créoles, Métropolitains, Sud-Américains... La commune de 13 000 habitants est caractérisée par une grande diversité d'origines, de langues, de pratiques culturelles et modes de vie. Une ambiance chaleureuse s'en dégage. C'est la vie du fleuve !

Maripa-Soula est également l'une des cinq communes accueillant le Parc amazonien de Guyane. Créé en 2007, ce parc national est le plus grand espace naturel protégé de l'Union européenne. Avec le parc national brésilien Montanhas do Tumucumaque dont il est frontalier, il forme l'une des plus grandes aires naturelles protégées au monde.

2 PRÉPARATION

DU SÉJOUR

1 Autorisation préfectorale : les villages amérindiens au sud d'Elahé se trouvent en zone d'accès réglementé (ZAR). Pour vous y rendre, vous devrez demander une autorisation auprès de la préfecture de Guyane. Prévoyez de faire votre demande au moins 15 jours avant le début de votre séjour.

2 Recommandations diverses :

- Réservez votre hébergement suffisamment en avance : à certaines périodes, tout est complet ! N'oubliez pas de prévenir en cas d'annulation.
- Il n'existe qu'un seul distributeur automatique de billets dans le bourg (Banque postale). Prévoyez donc suffisamment d'espèces pour votre séjour. Attention, il n'y a plus de distributeur à l'aéroport Félix-Eboué.
- Pensez à emporter des chaussures adaptées pour les balades en forêt.
- Certaines expéditions en forêt nécessitent une bonne condition physique ; n'hésitez pas à consulter votre médecin au préalable.

& CONSENTEMENT



Le droit à l'image est un droit exclusif que toute personne a sur son image et l'utilisation qui en est faite. Ceci concerne aussi bien les photos que les vidéos.

- 1 Pour un usage personnel, faites preuve de bon sens et de courtoisie : demandez toujours l'autorisation aux personnes avant de les prendre en photo (et aux parents avant de prendre en photo des enfants).
- 2 L'autorisation préalable est également indispensable avant de photographier les personnes exerçant leurs activités traditionnelles.
- 3 Pour un usage professionnel (exposition, édition, documentaire, etc.), expliquez en détail votre démarche. N'oubliez pas de faire signer un formulaire de droit à l'image précisant l'utilisation et la diffusion qui seront faites de l'image de la personne concernée. Cet accord est donné pour un usage précis et ne doit pas être généralisé.
- 4 Ne reproduisez pas de motifs traditionnels sans avoir demandé l'autorisation aux artisans et aux autorités coutumières.

➔ À noter...

La loi prévoit que certaines images **ne nécessitent pas d'autorisation** des personnes concernées, sous réserve de ne pas porter atteinte à leur dignité. Il s'agit :

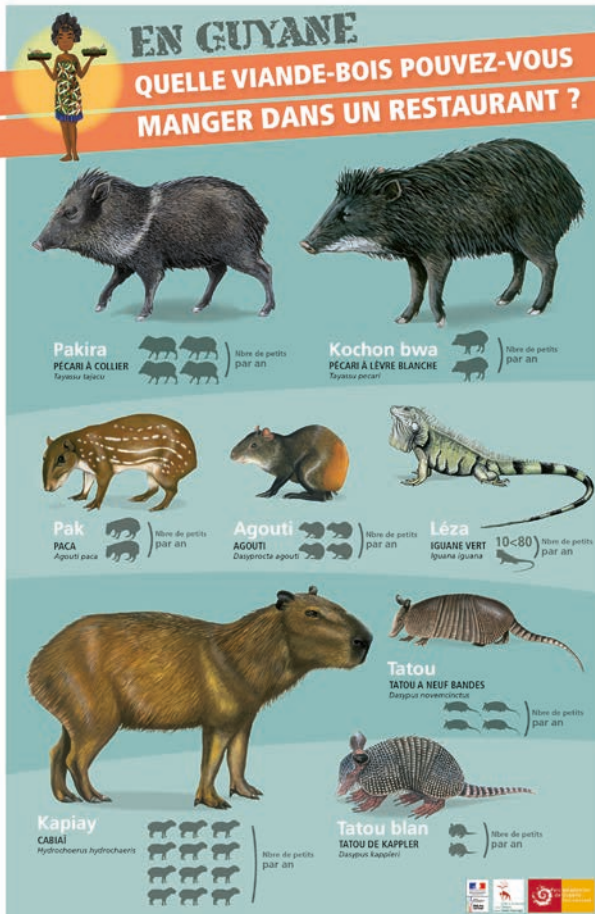
- Des images **d'événements d'actualité** (concert, marché, manifestation...) qui peuvent être publiées dans un journal par exemple sans l'autorisation des participants au nom du droit à l'information ou de la création artistique ;
- Des images **de personnalités publiques dans l'exercice de leur fonction** (élus par exemple) à condition de les utiliser à des fins d'information ;
- Des images illustrant **un sujet historique**.



4 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

& DES HABITANTS

- 1 Ne jetez pas vos déchets et mégots dans la nature. S'il n'y a pas de poubelle sur place, gardez-les avec vous ; vous finirez bien par en trouver une !
- 2 En raison de l'isolement de la commune et des villages, le traitement des déchets n'est pas optimal. Si vous en avez la possibilité, n'hésitez pas à les ramener sur le littoral.
- 3 Ne consommez pas d'espèces protégées ! Ne consommez pas non plus d'espèces interdites à la vente : tapirs, biches, caïmans, singes, perroquets, aras, toucans...
- 4 En « expédition » sur le fleuve ou en forêt, ne demandez pas au guide de chasser.
- 5 Préférez la photo au prélèvement (espèces animales ou végétales, minéraux...).



- 6 Les habitants apprécient que les visiteurs disent bonjour (et sourient !).
- 7 Ivresse manifeste, pipi au coin de la rue... Les petites incivilités sur la voie publique peuvent être considérées comme un manque de respect.
- 8 Il est mal vu de se promener torse nu, y compris dans les hébergements.
- 9 Evitez de traverser des terrains privés (jardins, habitations, abattis...). Attention, ils ne sont pas forcément délimités par une barrière ou une clôture !
- 10 Ne vous servez pas dans les abattis. Les plantations et récoltes appartiennent à leurs propriétaires.



- 1** Renseignez-vous auprès des habitants pour savoir où vous baigner en toute sécurité. En effet, le courant est fort dans certaines zones ; le risque de noyade est réel.
- 2** Prenez garde, lorsque vous vous baignez, aux raies et anguilles, dont les piqûres sont extrêmement douloureuses. Les raies se trouvent essentiellement sur les bancs de sable, souvent cachées dans la vase. En cas de piqûre, rendez-vous au centre de santé. Les habitants du fleuve utilisent la chaleur (eau chaude par exemple) pour soulager la douleur.
- 3** Demandez au piroguier de fournir des gilets de sauvetage et portez-en un.
- 4** Évitez de bouger et de vous déplacer dans la pirogue. Ne mettez pas la main dans l'eau afin de ne pas arroser tout le monde derrière.
- 5** Prévoyez de la crème solaire, un chapeau et de quoi vous couvrir du soleil.
- 6** Ne fumez pas sans avoir demandé l'autorisation aux autres passagers et au piroguier.



6 DANS LES VILLAGES

1 En arrivant dans les villages du Haut-Maroni, il est apprécié de rendre visite au chef coutumier pour lui exposer les motifs de votre venue. La communauté voit généralement d'un mauvais œil les visiteurs qui arrivent seuls, sans être invités ni accompagnés par un habitant.

2 Les manières de s'exprimer diffèrent selon les cultures. Ne posez pas trop de questions, ne forcez jamais un habitant à parler... Cette curiosité peut être ressentie comme une marque d'indiscrétion, voire d'intrusion.

3 Le fleuve constitue un point de rencontre, un espace de rassemblement et de sociabilité. Il s'agit aussi d'un espace intime, où les habitants pratiquent diverses activités liées à leur vie quotidienne (vaisselle, lessive, toilette...). Ne prenez pas de photos durant ces moments et ne monopolisez pas les lieux. Respectez les zonages impartis à chacune de ces activités.

4 Les habitants ont pour coutume de posséder un ou plusieurs chiens pour défendre leur propriété ; évitez de vous rendre dans les villages avec le vôtre.

5 Si vous êtes invité à entrer dans un carbet, déchaussez-vous.



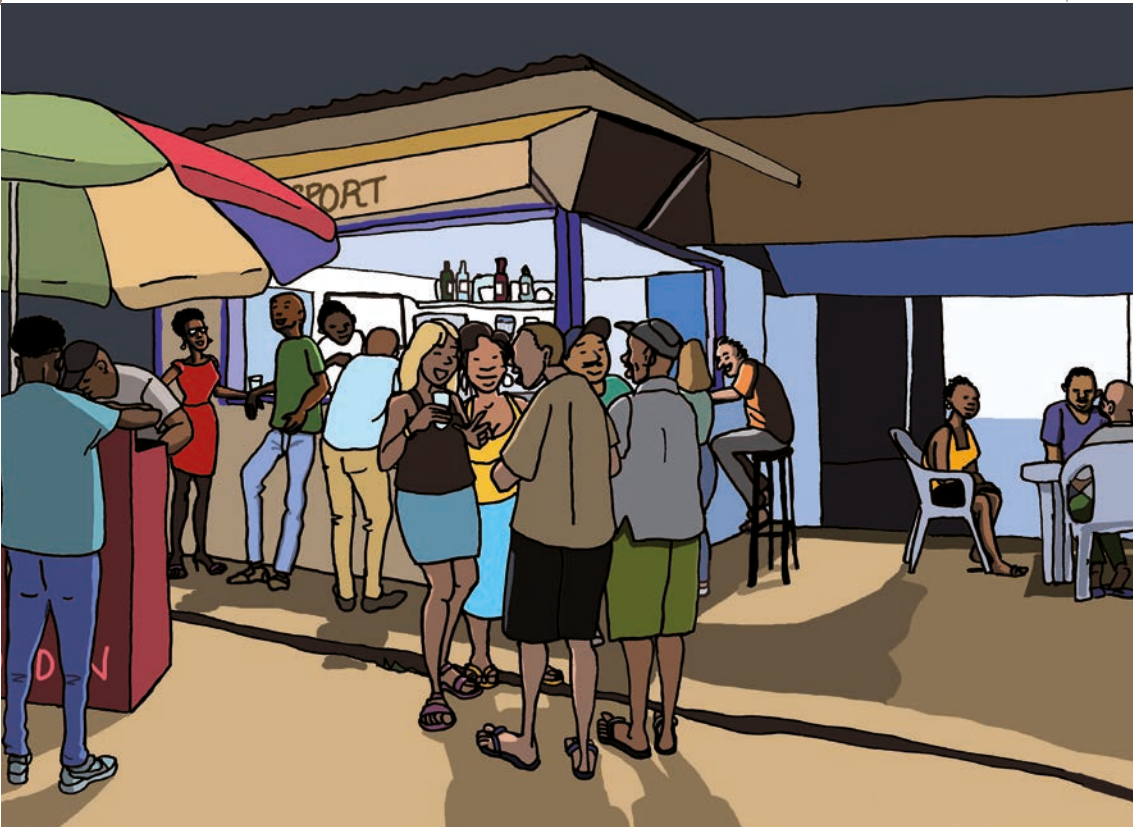
➔ Le cachiri

Il est mal vu de ne pas finir – et encore moins de refuser ! – la première louche ou calebasse de cachiri que l'on vous tend. Pour les suivantes, il est possible de boire la quantité suffisante puis de passer la louche à ses voisins ou de la rendre.

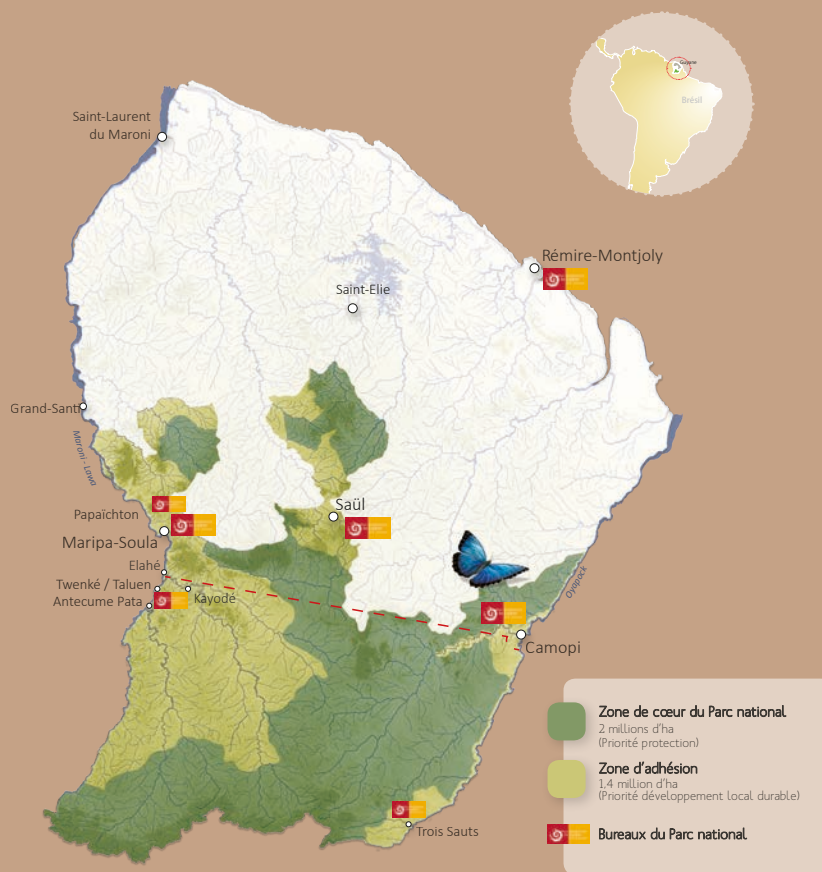
➔ Sous le tukusipan

En cas de nécessité, le chef coutumier peut vous autoriser à dormir sous le tukusipan. Ce carbet communautaire joue un rôle important dans le village. Soyez donc discrets si vous y dormez et remballez l'ensemble de vos affaires à la première heure.

- 1** La fiabilité et la qualité des réseaux de télécommunications (mobile et internet) sont limitées sur Maripa-Soula.
- 2** L'Office de Tourisme, situé impasse Vignon, fournit l'ensemble des renseignements nécessaires à la préparation de votre séjour et à son bon déroulement. N'hésitez pas à vous y rendre !
- 3** Mettez-vous d'accord au préalable avec les prestataires touristiques (expéditions, etc.) sur les services proposés et le prix.
- 4** Comme partout ailleurs, évitez de sortir seul le soir et ne prenez pas d'objets de valeur avec vous.
- 5** Évitez de vous rendre dans les commerces « en face », sur la rive surinamaïse, à partir de 17h (pour des questions de sécurité). De manière générale, essayons de privilégier la production locale et les commerçants de Maripa-Soula !



Ce guide a été réalisé après de nombreux entretiens avec les habitants et les socioprofessionnels du bourg de Maripa-Soula et des villages du Haut-Maroni, en 2019. Il s'adresse à toute personne souhaitant découvrir cette région, véritable carrefour culturel.



**Parc amazonien de Guyane
Délégation territoriale du Maroni**

Cité Djakata - Maison Tobbie
97370 MARIPA-SOULA
Contact : 06 94 90 96 14

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi
de 7h30 à 13h et de 14h30 à 17h,
mercredi et vendredi de 7h30 à 13h